

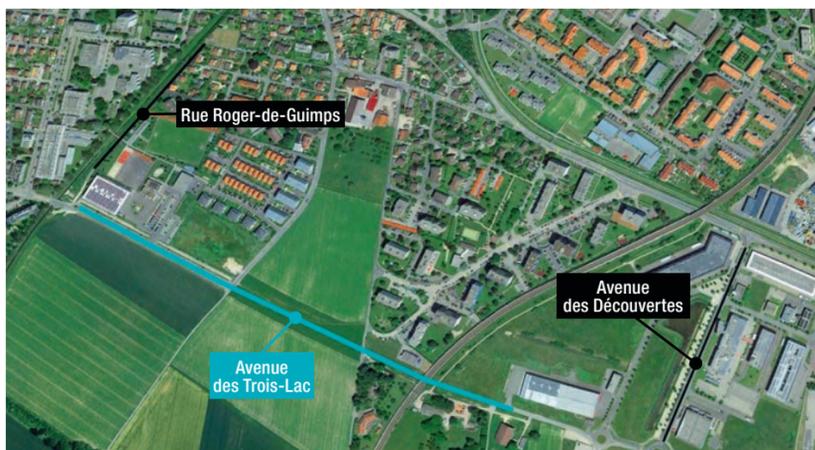
point fort

ROUTE DE CONTOURNEMENT: LA VILLE CÉLÈBRE LA POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE!

Après cinq années d'étapes préparatoires suite à l'acceptation de l'initiative «Stop aux bouchons» en 2012, les travaux du secteur sud de la route de contournement ont débuté au mois d'avril dernier; les projets des tronçons centre et ouest se mettent, quant à eux, activement en place. Ravie de cette avancée, la Municipalité célébrera au début du mois d'octobre la pose de la première pierre de ce nouvel axe routier qui permettra de réguler le trafic au centre-ville tout en garantissant son accessibilité.

La route de contournement prend son envol! Les travaux de ce nouvel axe routier qui fut l'objet de l'initiative «Stop aux bouchons», acceptée à 62% par les Yverdonnois-es en 2012, avancent à vive allure. Prévoyant la réalisation d'une route de contournement d'une longueur de 3,5 km limitée à 50 km/h au sud-ouest de la ville, cette initiative avait pour objectif de permettre aux automobilistes d'éviter le centre-ville pour traverser Yverdon-les-Bains, tout en garantissant son accessibilité.

Suite à plusieurs années d'études et de procédures préparatoires ainsi que de traitement des oppositions, les travaux de l'avenue des Trois-Lacs, soit le secteur sud s'étendant d'Y-PARC jusqu'à la rue Roger-de-Guimps, ont pu débuter au mois d'avril. Plusieurs travaux, dont notamment ceux de déviations des réseaux souterrains (électricité, eau et gaz), ont été entrepris, précédant l'ouvrage visant à soutenir la tranchée prévue sous les voies CFF. Malgré les contraintes liées à la voie ferrée, les imprévus géotechniques et les pluies diluviennes du printemps, le planning est, à ce jour, respecté. Concentrés notamment sur la réalisation du passage inférieur aux voies



Secteur sud de la route de contournement.

CFF, les prochains travaux viseront à relier le parc scientifique et technologique avec le quartier des Isles. Un container d'exposition sur chantier, du côté d'Y-PARC, est prévu par le Service des travaux et de l'environnement en vue d'informer la population sur l'avancée du chantier. Des informations relatives aux horaires seront communiquées prochainement.

Visant à atténuer le trafic du centre-ville en désengorgeant les rues du Midi et des Remparts, l'avenue des Bains ainsi que la route de Lausanne, le secteur sud de la route de contournement permettra également d'améliorer l'accessibilité des quartiers existants, des institutions régionales ainsi que des infrastructures situées le long du tracé.

UNE ROUTE POUR TOUS

Afin que ce nouvel axe puisse bénéficier à tous les habitants, quel que soit leur mode de déplacement, une réflexion a été menée

en vue d'intégrer un maximum d'acteurs aux intérêts parfois divergents. La sécurité de chacun des usagers de la route sera ainsi garantie grâce à l'intégration d'un tracé de 4 m de largeur destiné aux piétons et aux cycles.

Concernant la réalisation des secteurs centre et ouest, un avant-projet sera examiné par les autorités cantonales l'hiver prochain. Durant cet examen, les différents acteurs concernés de près ou de loin par le projet seront concertés, afin de commencer de manière consensuelle les travaux de la seconde partie de ce projet global.

Ravie de cette avancée, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains célébrera au début du mois d'octobre la pose de la première pierre du secteur sud de cette route tant attendue, destinée à accompagner la croissance démographique et économique de la deuxième ville du canton, actuellement en plein effervescence. ~

LE SERVICE DES TRAVAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT

en bref

L'usage de véhicules électriques représente une solution pour réduire les émissions de CO₂, c'est pourquoi **Yverdon-les-Bains Énergies développe depuis 2015 son propre réseau de recharge pour véhicules électriques**. Actuellement, deux emplacements de recharge rapide – au parking de la patinoire et au parking de l'Ancien-Stand – sont en service et disponibles à toute heure. De plus, Yverdon-les-Bains Énergies encourage l'achat de véhicules 100% électriques à travers des subventions dont les conditions d'octroi sont à découvrir via www.yverdon-energies.ch.

La Bibliothèque publique et scolaire d'Yverdon-les-Bains invite à questionner le lien entre culture et handicap dans le cadre d'une discussion à l'Aula Magna du Château le mardi 9 octobre, de 18 h à 20 h, en compagnie du réalisateur Fernand Melgar et de Josef Schovanec, auteur se définissant en tant que «personne avec autisme». Ouverte à toutes et à tous, cette rencontre permettra de découvrir leurs œuvres et d'aborder la manière selon laquelle la culture peut favoriser une société plus inclusive.

L'Agenda 21, l'Association ICI et la Bibliothèque publique et scolaire s'associent dans le cadre de Maniclette, **un projet d'ateliers invitant à repenser les habitudes de consommation et à acquérir des savoir-faire utiles au quotidien**. Alimentation, habits, multimédia ou encore réparation, les thématiques abordées sont multiples, toutes ayant la durabilité comme fil rouge. Des fiches pratiques accessibles à toutes et tous ainsi qu'un carnet d'adresses d'artisans locaux seront mis en ligne au fur et à mesure. Deux ateliers par semestre sont proposés; le premier a lieu le samedi 6 octobre (10 h-17 h) et invitera à découvrir le montage audio et vidéo. Le deuxième, qui se déroulera le 28 novembre (18 h 30-21 h 30), a pour thème Noël sans déchets, et visera à confectionner des cadeaux personnalisés. Plus d'infos et inscription sur www.yverdon.ch/maniclette.

événement



REMISE DU 4^e PRIX CULTUREL RÉGIONAL

Actuellement composé d'Yverdon-les-Bains, Baulmes, Concise, Grandson, Orbe, Romainmôtier, Sainte-Croix, Vallorbe et Yvonand, le Réseau culturel régional du Nord vaudois est actif depuis 2013 dans le but de développer l'offre culturelle à l'échelle régionale. Figurent parmi les projets portés par cette initiative l'agenda culturel www.emoi.ch et le Prix culturel régional.

Ce dernier a pour mission de souligner un élan culturel qui marque notre région et de relever le mérite d'un acteur qui s'est particulièrement distingué par son travail durant l'année écoulée.

La quatrième édition du Prix culturel régional aura lieu le 31 octobre 2018 dès 18 h 30 à la salle des Quais de Grandson. Organisée par la Ville d'Yverdon-les-Bains et la Commune de Grandson, cette soirée artistique et conviviale sera animée par Grégoire Leresche de La Compagnie du Cachot, ainsi que par Albadir, Le Nordsband et Anam. ~

LE SERVICE DE LA CULTURE

Le nombre de places étant limité, les personnes désirant participer à cette cérémonie sont invitées à s'inscrire d'ici au 24 octobre à l'adresse event-culture@yib.ch

Impressum

Editeur responsable: Commune d'Yverdon-les-Bains
Contenu: Comité de rédaction de la Ville
Conception: Inédit Publications SA, www.inedit.ch

quoi de neuf?

En vue de définir une stratégie précise et ambitieuse en termes de développement de l'activité physique à Yverdon-les-Bains, la Ville s'est dotée d'un plan directeur du sport et de l'activité physique en mars 2018.



Afin de le mettre en pratique, un plan d'action 2018-2021 a été élaboré, identifiant les priorités suivantes:

- la mise à jour du règlement des subventions pour les sociétés sportives;
- la digitalisation des prestations;
- la programmation des manifestations;
- la création d'un programme d'activité physique pour tous avec Santé Act'Yv;
- le suivi des projets d'aménagement, de rénovation et de construction des équipements sportifs;
- le renforcement d'une alliance avec les entités locales en faveur de la santé durable. ~

LE SERVICE DES SPORTS

Les personnes intéressées peuvent se procurer ces documents auprès du Service des sports ou en les téléchargeant sur www.yib.ch/sports

sur le vif

CONSTRUISONS ENSEMBLE!

Il n'a jamais été aussi facile d'acheter une piscine, un cabanon de jardin, des panneaux solaires ou encore une pergola. Si de telles constructions, dites de minime importance, sont à ce jour abordables, il convient de ne pas oublier que leur installation doit être validée par la Municipalité avant leur construction. La Ville doit, en effet, s'assurer que les lois et règlements ainsi que le droit des tiers sont respectés.

Les teintes de façades ou tout changement de l'apparence extérieure d'un bâtiment sont également soumis à une autorisation municipale avant les travaux. Il en va de même pour les enseignes telles qu'autocollants, stores ou devantures qui animent les rues de notre ville. Les arbres, notamment ceux dont le diamètre à 130 cm du sol est supérieur à 30 cm, sont protégés. Tout abattage ou élagage important est également soumis à une autorisation. Les demandes d'autorisation sont transmises à la Police des constructions, Service de l'urbanisme, à l'avenue des Sports 14, et sont accompagnées des formulaires téléchargeables sur le site internet de la Ville.

Un dépliant d'information est également disponible sur le site ou au guichet du Service de l'urbanisme. Merci de votre collaboration! ~

LE SERVICE DE L'URBANISME

Pour toute question complémentaire sur les procédures de permis de construire, la Police des constructions se tient à disposition sur rendez-vous ou à l'adresse pdcc@yib.ch